

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180402-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 avril 2018

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ EVOLUTION, MAINTENANCE, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES DES INFRASTRUCTURES TELEPHONIQUES ET RESEAUX

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 25
Pouvoirs : 08**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°02

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE EVOLUTION, MAINTENANCE, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES DES INFRASTRUCTURES TELEPHONIQUES ET RESEAUX

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le besoin d'évolution des infrastructures téléphoniques et réseaux de la mairie et du CCAS, il sera lancé un marché découpé en deux lots :

- ◆ Lot 1 : Evolution de l'infrastructure téléphonie
Montant prévisionnel : 153 000 euros HT (investissement et maintenance)
- ◆ Lot 2 : Evolution de l'infrastructure réseau
Montant prévisionnel : 216 000 euros HT (investissement et maintenance)

Il est établi pour une durée de 4 ans, dans la mesure où la commune et le CCAS de Ploemeur souhaitent que l'ensemble des infrastructures téléphonie et réseaux soit maintenu par le titulaire.

Pour l'évolution de l'infrastructure téléphonie, l'objectif est de faire évoluer les systèmes de téléphonie de la mairie et du CCAS de Ploemeur, selon les axes principaux suivants :

- Migration logicielle
- Évolutions matérielles
- Simplification d'architecture
- Amélioration du niveau de sécurisation

L'évolution de l'infrastructure réseau poursuit 2 objectifs principaux :

- Sécurisation du fonctionnement de l'infrastructure globale de la collectivité, tant en terme de données que de téléphonie, par le remplacement de la totalité des commutateurs dont l'âge moyen est supérieur à 6 ans.
- Mise en œuvre de nouveaux commutateurs dotés de fonctionnalités en adéquation avec les évolutifs de l'infrastructure dans sa globalité (disponibilité, sécurité, supervision)

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 26 mars 2018 ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180402-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché Evolution, maintenance, fourniture et services associés des infrastructures téléphoniques et réseaux
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres, et les éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire